

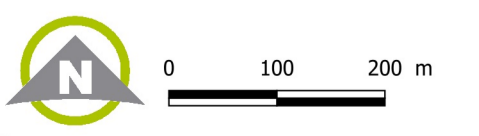
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime

Bassins versants du CAILLY, de l'AUBETTE et du ROBEC
Plan de Prévention des Risques d'Inondation

ZONAGE REGLEMENTAIRE
Saint-Martin-du-Vivier

Légende

- ▭ Limite de la zone d'étude
- ▭ Limite administrative des communes
- ▭ Contour des parcelles cadastrales
- ▭ Bâtements
- +++ Voie ferrée
- Tronçon cours d'eau
- Cours d'eau non permanent (source BRGM)
- Cours d'eau enterré
- Zonage Réglementaire (se reporter au règlement de la zone correspondante)**
 - Zone Bleu clair
 - Zone Bleu foncé
 - Zone Rouge
 - Zone de vigilance
 - Zone hachurée violette (remontée de nappe phréatique)
- Cotes de référence (chapitre 1.4.9 du règlement)**
 - Application réglementaire de la cote de référence ruissellement (1.4.9.2)
 - En l'absence de tramage, application de la cote de référence débordement (1.4.9.1). Dans ce cas, se reporter aux cartes de zonage réglementaire "Planches vallée - Cotes de référence"



Echelle: 1/7000 (Format A1)
Approuvé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022

©IGN BD PARCELAIRE 2017
 ©IGN SCAN25
 ©BD TOPO 2022



FLG 50680 E

Mise à jour le : 29/6/2022